

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

ARRETE N° ADM_016/2023 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Délégation de signature
Madame Sandrine PEREZ – Adjoint technique territorial

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2122-8,
VU l'arrêté municipal n° RH_024/2022 du 24 janvier 2022, fixant la dernière situation de Madame Sandrine PEREZ, en qualité d'adjoint technique territorial, dans les fonctions d'agent permanent,
CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service « accueil », il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Sandrine PEREZ, fonctionnaire territorial,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Madame Sandrine PEREZ, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.
- ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône et l'intéressée.

Grézieu-la-Varenne, le 31 août 2023

Pour extrait conforme,
Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

Pour notification, le
Sandrine PEREZ

